

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
DE LA WILAYA DE MEDEA

NIF N° 0011.2601.9004553

MISE EN DEMEURE N°01

- Vu l'ordre de service de commencement des travaux notifié le 27/07/2025
- Vu le délai fixé à 275 jours
- Vu Les envois n° 359 du 07/12/2025 et n° 372 du 15/12/2025 reçu par le subdivisionnaire de l'Hydraulique de Berrouaghia affirmant l'abondant total du chantier par l'entreprise de réalisation
- Vu le compte rendu n°08 émanant du CTH en date du 16/12/2025 sous n°386MB/LM/Ant 26/DRC/2025 indiquant l'arrêt des travaux au centre ville de Berrouaghia
- Vu le compte rendu n°09 émanant du CTH en date du 18/01/2026 sous n°009MB/LM/Ant 26/DRC/2026 faisant signaler un retard considérable dans l'avancement global du projet.
- Vu que la cadence des travaux reste toujours faible et ne permet pas l'achèvement du projet.

L'entreprise SARL HYDROMED gérée par DJENADI Mohammed , élisant domicile au COOP 86 Beni Tamou Blida, et Titulaire du marché relatif au projet : Lot n°02 - Rénovation et extension des collecteurs d'assainissement des quartiers d'ALN, abattoir, Cherrata, et la gare de la ville de Berrouaghia (commune de Berrouaghia) visé **le 15 Juillet 2025** par le Comité des Marchés Publics de Wilaya sous numéro **209** et par le Contrôleur budgétaire sous numéro **1417 du 23 Juillet 2025** est mise en demeure de reprendre les travaux par rythme rapide et de renforcer le chantier par tous les moyens humains et matériels nécessaires afin d'achever le projet dans les meilleurs délais.

Dés parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux, l'entreprise doit immédiatement réinstaller les chantiers avec une forte cadence en assurant l'approvisionnement de tout matériau dans le cadre du marché.

Faute par elle d'exécuter sans délai la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.